



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALEA/42/278
S/18850
7 mai 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Point 38 de la liste préliminaire*
QUESTION DE PALESTINECONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 7 mai 1987, adressée au Secrétaire général par le
Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du
peuple palestinien

En ma qualité de président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je souhaite attirer d'urgence votre attention sur les récents raids aériens que l'aviation israélienne a effectués contre les camps de réfugiés palestiniens situés près de Saïda, au Liban.

Selon les informations publiées par l'Agence France Presse (AFP) le 6 mai 1987 et confirmées par d'autres agences de presse, quatre chasseurs bombardiers israéliens ont attaqué le camp de réfugiés palestiniens d'Aïn el-Hilweh au petit matin alors que les habitants étaient encore endormis, tuant huit civils et en blessant 28 autres, dont plusieurs femmes et enfants. Le correspondant de l'AFP a pu constater sur place que 10 maisons avaient été détruites et que 15 autres étaient gravement endommagées.

Cette attaque était la seconde en moins d'une semaine; le 1er mai 1987, un raid dirigé contre le camp de réfugiés palestiniens de Mieh Mieh, dans la même région, avait fait 14 morts et 37 blessés, là encore parmi la population civile.

Selon le Comité, ces attaques contre les camps de réfugiés palestiniens sont à situer dans le contexte de l'intensification des mesures prises par les autorités israéliennes contre les Palestiniens dans les territoires occupés, ainsi que dans le cadre de l'escalade militaire générale dont le Sud-Liban a été le théâtre ces dernières semaines. La situation qui est en train d'être créée dans la région est des plus explosives et ne peut que susciter la plus vive inquiétude de notre comité et de l'ensemble de la communauté internationale.

* A/42/50 et Corr.1.

A la lumière de ces événements graves, le Comité tient à redire combien il est préoccupé par les agissements des autorités israéliennes, qui continuent d'accroître la tension dans la région et font obstacle aux efforts internationaux visant à apporter une solution globale, juste et durable à la question de Palestine, qui est au centre du conflit du Moyen-Orient.

Le Comité vous prie donc une fois encore de continuer à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour faciliter cette solution et pour permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du pont 38 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité pour l'exercice des
droits inaliénables du peuple palestinien,

(Signé) Massamba SARRE
